



Cayenne le 13 Décembre 2017

Pôle Prévention Solidarité Santé  
Direction de la Santé de la Famille et de la Petite Enfance  
Service Modes d'Accueil de la Petite Enfance  
Affaire suivie par : Madame HORTH Marie-Paule  
Téléphone : 0594 39 01 03  
N° /2017/PPS/DSFPE

Compte-Rendu de réunion du Copil du mercredi 4 décembre 2017  
Création d'un Relais d'Assistants maternels sur la ville de Saint-Laurent du Maroni ( R.A.M)

A l'attention de

Madame la 7<sup>ème</sup> Vice-Président déléguée à la Petite Enfance et à la Jeunesse  
S/c du Directeur Général Adjoint de la Prévention Solidarité Santé

Étaient présents

Dans les locaux de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni – 14 H 30

Mme Paricia VETERAN représentant, Mr FRANCILLONE Joël Président de l'association PRIME ENFANCE

Mme L'HOURE Polyestina assistante maternelle agréée en exercice (association ASSMAT973)

Mr L'HOURE Roman assistant maternel agréé en exercice ( association ASSMAT973)

Mme Djoa orgranía assistante maternelle agréée en exercice

Mr PRIVAT Myrtho Personnel administratif -Service Territorial de P.M.I ( Cayenne)

Mme HORTH Marie-Paule – Personnel administratif Service Modes d'Accueil de la Petite Enfance

Ordre du jour : Rédaction du règlement de fonctionnement du projet R.A.M

Mme VETERAN Patricia remercie les membres présents, suivi d' un tour de table.

Ensuite elle fait la genèse du projet de création d'un R.A.M sur la ville de Saint-Laurent du Maroni. Au cours de la lecture du compte-rendu de la réunion du mois de novembre dernier, des précisions sont apportées sur la méthode de travail adoptée pour la réalisation du projet. Une réflexion est alors engagée sur la non-présence des institutionnels ( C.A.F et Mairie) , et de professionnels assistants maternels présents plus nombreux au démarrage du projet.

La C.T.G / le service Modes d'accueil Petite Enfance, missionné pour représenter la collectivité à cette réunion, a rappeler la compétence réglementaire du Service Territorial de Protection Maternelle Infantile en matière de création et de fonctionnement d'établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans.

.../....

A ce titre, les copies des différents compte-rendus seront demandés pour que les professionnels de P.M.I et du service Modes d'Accueil Petite Enfance puissent prendre officiellement connaissance de l'évolution du dossier.

Propositions du Service Modes d'Accueil de la Petite Enfance en charge de l'instruction des dossiers de demande d'agrément d'assistant maternel (conjointement pour les évaluations avec les centres de P.M.I territorialisés) et de la promotion de l'accueil individuel et familial :

- Les invitations transmises trois semaines à l'avance, devraient mentionner clairement les partenaires institutionnels (Présence de logo) qui accompagnent ce projet de R.A.M.

- Le personnel médico-social (Puéricultrice) du centre de Protection Maternelle et Infantile de St-Laurent du Maroni qui assure le contrôle, le suivi et l'accompagnement des assistants maternels agréés, mais aussi apporte un soutien aux parents -employeurs qui bénéficieront des prestations du R.A.M devraient pouvoir apporter leur expertise pour l'avancée des travaux.

Aussi, il est important pour la réussite du projet que l'implantation de la structure se fasse après échange avec le personnel de P.M.I.

Données sociales / activité assistante maternelle

- 24 assistantes maternelles en exercice
- 88 places d'accueil en individuel
- Moyenne d'âge de la profession 47,75 ans.

La prochaine réunion devrait se tenir au mois de janvier 2018.

Madame HORTH Marie-Paule  
Responsable du Service Modes d'Accueil de la Petite Enfance

Pour éventuelle suite à donner

Copie :  
Mme AUGUSTE Ramonde -Puéricultrice Cadre supérieur de Santé -Conseillère Technique Petite Enfance.